

Arrêté du 21 avril 2017 relatif aux connaissances, aux compétences et aux maquettes de formation des diplômes d'études spécialisées et fixant la liste de ces diplômes et des options et formations spécialisées transversales du troisième cycle des études de médecine

JORF n°0100 du 28 avril 2017

EN VIGUEUR DEPUIS LE 10/03/2022

Dernière mise à jour des données de ce texte : 01 septembre 2026

Annexe II - IV. Maquette 1

VERSION EN VIGUEUR DEPUIS LE 10/03/2022

Modifié par Arrêté du 3 mars 2022 - art. 6

FORMATION SPÉCIALISÉE TRANSVERSALE D'ADDICTOLOGIE

1. Organisation générale

1.1. Objectifs généraux de la formation :

L'objectif de la FST est d'apporter une formation transversale dédiée à la prise en charge des troubles addictifs.

1.2. Collèges d'Enseignants impliqués dans cette FST :

Collège Universitaire National des Enseignants d'Addictologie (CUNEA).

1.3. Durée de la FST :

2 semestres.

1.4. Sélection des candidats à la FST :

Conformément à l'article 6 de l'arrêté du 12 avril 2017 portant organisation du troisième cycle des études de médecine.

2. Caractéristiques

2.1. Enseignements hors stages :

Volume horaire :

2 demi-journées par semaine : une demi-journée en supervision et une demi-journée en autonomie.

Nature des enseignements :

En application de l'article 5 du présent arrêté :

Enseignement en autonomie notamment par e-learning.

Enseignements en présentiel.

Connaissances à maîtriser au terme de la formation

Elles sont détaillées sur la plateforme numérique de la FST, en particulier :

Santé Publique / Prévention

Les principales données épidémiologiques concernant les conduites addictives.

Les concepts et définitions en addictologie.

Les mécanismes des addictions.

Les principaux facteurs de vulnérabilité (biologiques, comportementaux, psychiatriques, environnementaux) des conduites addictives.

Les principes des actions de prévention.

Les actions de prévention efficaces.

Dépistage et évaluation

Les outils du repérage précoce des différentes conduites addictives.

Les particularités des différentes conduites addictives, avec ou sans produits.

Les comorbidités des conduites addictives.

Traitement

Les principes de l'intervention brève adaptée aux patients addicts.

Les principes de l'entretien motivationnel adapté aux patients addicts.

Les principes des traitements des conduites addictives.

Les bases pharmacologiques des traitements des conduites addictives.

Les bases des différentes psychothérapies, individuelles, de groupe et institutionnelles adaptées aux patients addicts.

Les principes de l'éducation thérapeutique du patient.

Les spécificités de certaines populations en lien avec leur addiction (femmes enceintes, jeunes, personnes âgées, personnes en situation de précarité, personnes placées sous-main de justice...).

Organisation et coordination des soins

Le dispositif spécialisé en addictologie et les partenaires.

2.2. Stages :

Stages à réaliser : 2 semestres dans un lieu bénéficiant d'un agrément fonctionnel pour la FST d'Addictologie. Ces stages peuvent être accomplis sous la forme d'un stage mixte ou d'un stage couplé.

2 stages d'un semestre dans un lieu bénéficiant d'un agrément fonctionnel pour la FST d'Addictologie.

L'étudiant doit avoir, au cours des 2 semestres de stage, une activité ambulatoire significative. Cette activité peut être réalisée à l'hôpital, en consultation ou en hospitalisation de jour ou en centre de soins d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) ou en consultation avancée lié par convention ou partenaire du lieu de stage (y compris convention avec une structure médicosociale ou privée).

Critères d'agrément des stages dans la FST, en lien avec le DES d'origine, éventuellement services avec double agrément :

En sus des dispositions de l'article 34 de l'arrêté du 12 avril 2017 portant organisation du troisième cycle des études de médecine, la commission d'agrément prend en compte :

- l'encadrement par un médecin addictologue (titulaire de la FST, du DESC ou de la capacité d'addictologie) ou enseignant responsable d'enseignement universitaire en addictologie ;
- le degré de responsabilité des étudiants supervisé par un senior désigné par le responsable du lieu d'accueil.
- la nature et l'importance des activités de soins et éventuellement de recherche clinique. Dans ce cadre, les activités de soins impliquent :
- que l'activité principale du lieu de stage soit l'addictologie ;

- que la structure dispose d'une équipe soignante dédiée à la prise en charge des addictions ;
- que la structure propose (sous la supervision du senior responsable) :
 - des consultations répétées en addictologie (au cours d'hospitalisations ou de suivis ambulatoires) ;
 - et/ou des programmes thérapeutiques spécifiquement orientés vers les conduites addictives, au minimum hebdomadaires (le simple accès à une équipe de liaison et de soins en addictologie ne constitue pas en soi un programme thérapeutique) ;
- le projet pédagogique du lieu de stage :
 - participation de l'étudiant au programme thérapeutique (hospitalisation) et à des consultations ;
 - organisation d'une visite avec l'étudiant avec enseignement clinique au moins une fois par semaine pour les structures d'hospitalisation à temps complet ;
 - organisation d'un staff hebdomadaire, supervisé par un médecin addictologue sénior, avec participation active de l'étudiant ;
 - organisation d'une réunion de bibliographie ou de recherche ou séance formalisée d'enseignement aux étudiants au moins mensuelle.

2.3. Compétences à maîtriser au terme de la formation :

Elles sont détaillées sur la plateforme numérique de la FST, en particulier :

Santé Publique / Prévention

Transmettre les principales notions d'addictologie.

Elaborer et conduire des actions de prévention.

Dépistage et évaluation

Faire un repérage précoce des conduites addictives.

Reconnaître l'ensemble des signes d'une conduite addictive.

Reconnaître les troubles comorbides à une conduite addictive : psychiatriques, somatiques, sociaux.

Reconnaître les autres conduites addictives comorbides.

Traitement

Acquérir les compétences relationnelles adaptées aux patients addicts et savoir mener un

entretien.

Mener une intervention brève adaptée aux patients addicts.

Mener un entretien motivationnel adapté aux patients addicts.

Traiter un patient présentant une conduite addictive :

- traitements médicamenteux ;
- traitements non médicamenteux.

Conduire un accompagnement socio-éducatif adapté aux patients addicts.

Aider le patient à modifier son environnement dans le contexte d'une addiction.

Organiser la prise en charge des troubles comorbides.

Conduire une action d'éducation thérapeutique du patient (ETP) en addictologie.

Prendre en charge certaines populations spécifiques (femmes enceintes, jeunes, personnes âgées, personnes précaire, personnes placées sous-main de justice...).

Intégrer la notion de supervision.

Organisation et coordination des soins

Coordonner une équipe pluridisciplinaire.

Coordonner les soins pluridisciplinaires.

Travailler en réseau.

2.4. Evaluation :

Modalités de l'évaluation des connaissances

Conformément au VIII de l'article 59 de l'arrêté du 12 avril 2017 portant organisation du troisième cycle des études de médecine :

- examen écrit ;
- soutenance de mémoire.

Modalités de l'évaluation des compétences

Conformément au VIII de l'article 59 de l'arrêté du 12 avril 2017 portant organisation du troisième cycle des études de médecine :

- évaluation des stages (grille élaborée à partir des objectifs de stage).

Portfolio comprenant :

- les compétences acquises au cours du cursus ;
- 3 entretiens (à l'inscription à la FST, à mi-parcours au début du 2e stage et avant la soutenance du mémoire) avec le pilote de la FST ou son représentant. Ces entretiens sont destinés à faire le point sur la complétion de sa formation théorique et le déroulement de sa formation pratique.

2.5. Modalités de validation de la FST :

Conformément au VIII de l'article 59 de l'arrêté du 12 avril 2017 portant organisation du troisième cycle des études de médecine :

- la validation formalisée de l'ensemble de la formation théorique ;
- la validation de l'examen écrit d'évaluation des connaissances ;
- la soutenance d'un mémoire d'addictologie ;
- la validation du portfolio ;
- la validation des stages exigés pour la FST.

NOTA :

Conformément au I de l'article 8 de l'arrêté du 3 mars 2022 (NOR : SSAH2200243A), ces dispositions sont applicables à compter de la rentrée universitaire 2022.